

Entrée de Guillaume d'Orange à Bruxelles.

ANALYSE. — En 1815, le roi Guillaume I^{er} fit son entrée à Bruxelles, suivi d'une brillante escorte d'officiers aux uniformes de l'empire.

A diverses reprises, le roi et la famille royale visitèrent les principales villes de Belgique. L'accueil manqua toujours d'enthousiasme : « On a été frappé du silence glacial avec lequel Leurs Majestés ont été accueillies par les Belges », écrivait le comte de Mérode.

* **Congrès de Vienne.** — Napoléon avait bouleversé la carte de l'Europe. Lorsqu'il fut vaincu, les alliés, désireux de tenir la France en respect et d'effacer toute trace des conquêtes impériales, réunirent à Vienne un congrès de souverains et de diplomates.

Le traité, signé en 1815, déclarait que la Belgique et les Provinces-Unies formeraient un royaume unique sous le sceptre de Guillaume I^{er} d'Orange-Nassau; le nouvel État porterait le nom de *Royaume des Pays-Bas* et servirait de barrière entre la France et l'Allemagne du Nord.

Ensemble, la Belgique et les Provinces-Unies reconstituaient presque les anciens États de la maison de Bourgogne. Notre grand historien, Henri Pirenne, écrit dans son ouvrage : « Les idées se reportaient à l'époque glorieuse où sous Philippe le Bon et sous Charles-Quint, les dix-sept provinces avaient étonné l'Europe par leur richesse et l'éclat de leur civilisation. Un tel passé pouvait faire présager un pareil avenir... Partis du même point, les deux peuples avaient été en s'éloignant sans cesse. Il n'y avait plus entre eux rien de commun. Brusquement réunis après une si longue séparation, ils se regardaient sans se reconnaître, et avec une méfiance trop compréhensible ».

Le chef-d'œuvre diplomatique. — En 1815, le Congrès de Vienne remania la carte d'Europe, bouleversée par les guerres de Napoléon. — La Belgique et la Hollande réunies formeraient le Royaume des Pays-Bas, sous le sceptre de Guillaume I^{er} d'Orange-Nassau.

Aux yeux des diplomates, le nouveau royaume passait pour une excellente combinaison stratégique et économique; il formerait barrière entre la France et l'Allemagne; la Belgique possédait des richesses minières et agricoles, la Hollande avait une marine et des colonies. Le royaume paraissait viable, mais on oubliait que des traditions, vieilles de trois siècles, séparaient profondément les deux peuples appelés à vivre ensemble.



Guillaume d'Orange,
roi des Pays-Bas.

Son « inauguration » s'accomplit à Bruxelles, le 21 septembre 1815, en plein air, devant l'église Saint-Jacques sur-Coudenberg.

*** Éléments de prospérité.** — Notre union avec la Hollande ne dura pas plus de seize ans. Cela peut étonner à première vue. Le royaume des Pays-Bas avait, semble-t-il, tout ce qu'il fallait pour faire une nation prospère et viable. Assez fort pour se défendre contre une agression injuste, et pas assez pour être tenté par l'esprit de conquête; ayant, de plus, de puissants voisins intéressés au maintien de son existence, il était au milieu de l'Europe le peuple de la paix. L'agriculture, l'industrie et le commerce y florissaient également. Ses superbes colonies en Extrême-Orient faisaient de lui une puissance maritime. Les ports d'Anvers et de Rotterdam, étaient les premiers du continent. La grande industrie, qui venait de s'établir dans la vallée de la Meuse, à Seraing, préludait à l'extraordinaire activité de notre pays noir. Que nous manquait-il donc pour être heureux? Il nous manquait un souverain qui eût compris sa mission. (KURTH)

La loi fondamentale. — Le gouvernement monarchique fut établi par une constitution. Le roi exercerait le pouvoir exécutif par des ministres non responsables; deux chambres législatives formeraient les États-Généraux: le roi nommerait lui-même les membres de la première chambre; ceux de la seconde, élus par les conseils provinciaux, seraient choisis moitié parmi les Belges, moitié parmi les Hollandais. La constitution assurait en outre la liberté individuelle, la liberté de la presse et l'égalité admissibilité aux emplois publics.



Liévin Bauwers,

d'origine gantoise, rapporta d'Angleterre, au péril de sa vie, le secret de la filature mécanique du coton.

Acceptée en Hollande, cette *loi fondamentale* fut rejetée en Belgique comme insuffisante dans ses garanties religieuses et sociales. Néanmoins, le roi Guillaume déclara la constitution acceptée, et ce premier acte de despotisme mécontenta les Belges.

*** L'arithmétique hollandaise.** — Une commission, composée de douze Hollandais et de douze Belges, fut chargée de rédiger la Constitution du royaume des Pays-Bas. Le roi Guillaume soumit la nouvelle Constitution à l'approbation séparée des deux pays. Les États-Généraux de Hollande l'acceptèrent à l'unanimité.

En Belgique, 1603 notables furent invités à donner leur avis: 280 s'abstinrent de voter, 527 adoptèrent la Constitution, 796 la rejetèrent dont 126 pour insuffisance des garanties religieuses. En fait donc, sur les 1323 voix exprimées, il y avait 527 *oui* et 796 *non*. La Constitution était donc rejetée en Belgique par une majorité de 269 voix.

ROYAUME DES PAYS-BAS.



Le royaume des Pays-Bas comprenait la Belgique, la Hollande, le Grand-Duché de Luxembourg. La principauté de Liège était enclavée dans le bloc des Provinces. Les cantons d'Eupen, de Malmédy et de Saint-Vith avaient été attribués à la Prusse par le Congrès de Vienne.

Le roi Guillaume, fidèle à la devise de sa maison *Je maintiendrai*, résolut de passer outre; il interpréta le vote émis en Belgique.

En vertu du proverbe *qui ne dit rien consent*, les 280 votes d'abstention furent comptés comme favorables, ils devinrent 280 *oui*; les 126 *non*, motivés sur les garanties religieuses, furent également regardés comme affirmatifs : ils devinrent donc 126 *oui*.

Ainsi, d'après l'interprétation royale, la Constitution avait pour elle 933 voix. Guillaume la déclara acceptée. Ce royal calcul ou ce calcul royal fut appelé de l'arithmétique hollandaise.

Prosperité. — Le royaume des Pays-Bas connut une belle prospérité matérielle et intellectuelle.

1^o *Progrès matériels.* — Les rapports avec les colonies hollandaises firent re fleurir le commerce et l'industrie. La libre navigation, le tracé de nouvelles routes et de canaux, la fondation

de la Société Générale favorisèrent les entreprises industrielles qui exploitèrent les richesses minières de la Belgique. Seraing vit naître les établissements Cockerill, l'industrie drapière se développa dans la région de la Vesdre, le travail du lin et du coton reprit vigueur en Flandre.

2^o *Progrès intellectuels.* — En même temps, le Gouvernement stimula les lettres et les arts. Il érigea les trois universités de Louvain, de Gand et de Liège; il créa des athénées, des collèges et des écoles primaires; il réorganisa l'Académie des Sciences et des Belles-Lettres à Bruxelles ainsi que l'Académie des Beaux-Arts à Anvers. Cependant, la tendance de l'État vers le monopole de l'enseignement provoqua les réclamations des Belges.

* **Le monopole d'enseignement.** — Si le gouvernement du roi Guillaume créa des Universités, des athénées, des collèges et des écoles, il les voulut conformes à son esprit et à ses tendances. Il essaya de réaliser le monopole de l'enseignement d'État et combattit l'enseignement libre aux degrés supérieur et moyen, comme au degré primaire. Le collège philosophique de Louvain ressuscita le fameux séminaire général de Joseph II : les futurs prêtres devaient passer par ce collège d'État avant de pouvoir être admis dans les séminaires diocésains. De nombreux collèges libres furent supprimés. Les Frères des Écoles chrétiennes furent expulsés de leurs écoles de Dinant, de Namur, de Liège et de Tournai. Les membres de toute association religieuse ou civile reçurent défense d'enseigner dans le royaume.



John Cockerill

importa en Belgique le monopole de la construction des machines à vapeur. Il fonda à Seraing les établissements qui portent son nom.

* **Mgr de Broglie.** — A la fin de 1817, le roi Guillaume fit traduire Mgr de Broglie, évêque de Gand, devant la Cour d'assises. Que reprochait-il à ce prélat? Il avait, disait-il, condamné le serment pur et simple à la loi fondamentale; il avait, sans son autorisation, consulté le Pape sur la légitimité de prières publiques en faveur d'un souverain protestant; il avait publié la réponse favorable à cette question. L'évêque fut condamné par contumace à la déportation. Il mourut à Paris où il s'était réfugié, se dérochant aux poursuites du Gouvernement.

D'après NÈVE.

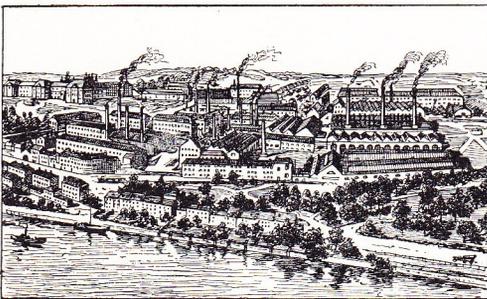
* **Union des partis.** — En Belgique, l'opinion publique s'émut de bonne heure. Les esprits y étaient divisés en catholiques, restés fidèles aux traditions nationales, et en libéraux, qui avaient embrassé les idées de la Révolution. Mais catholiques et libéraux se virent également atteints par le gouvernement despotique du roi Guillaume; aussi fondèrent-ils ensemble, en 1828, une *Union* qui avait pour but de travailler au redressement des griefs et à la défense de la liberté. Les réclamations et les protestations furent inutiles. Guillaume s'entêta comme avait fait Joseph II et ne voulait rien entendre; il déclara même que la conduite des pétitionnaires était infâme. KURTH.

Griefs des Belges. — Cependant les louables efforts du Gouvernement pour favoriser les progrès matériels n'arrêtèrent pas le mécontentement en Belgique. Le roi Guillaume avait imposé une constitution qui froissait les sentiments du peuple belge.

Des atteintes à la liberté de la presse et à la liberté religieuse, la partialité dans la répartition des emplois publics, la fondation du collège philosophique de Louvain, provoquèrent un pétitionnement général pour le redressement des griefs.

Guillaume s'obstina à ne pas écouter les réclamations. L'oppression hollandaise provoqua la révolution.

Réflexion. — *Philippe II, Joseph II et le roi Guillaume s'obstinèrent dans leurs idées personnelles : ils aboutirent au même résultat.*



Les Cristalleries du Val St-Lambert

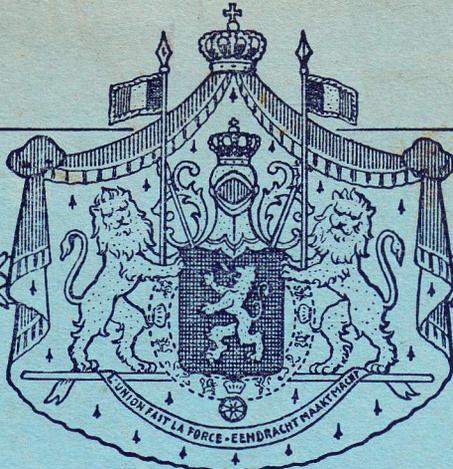
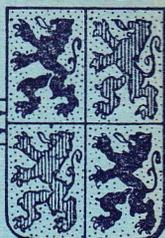
sont établies sur la rive droite de la Meuse, à 12 km. à l'ouest de Liège. Elles datent de l'époque hollandaise.

DEVOIR. — Dites les avantages qu'offrirait la réunion de la Belgique à la Hollande : 1° pour l'Europe; 2° pour le nouveau royaume lui-même.

BRABANT

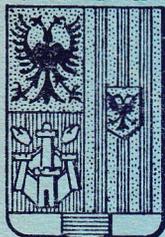


HAINAUT



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ANVERS



NAMUR



L'HISTOIRE DE BELGIQUE PAR L'IMAGE

POUR LE DEGRÉ SUPÉRIEUR

par une réunion de Professeurs

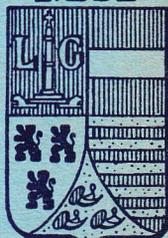
Illustrations de V. DELMELLE

=

FL ORIENTALE



LIÈGE



NAMUR

« LA PROCURE »
14, Boulevard Ernest Mélot

BRUXELLES

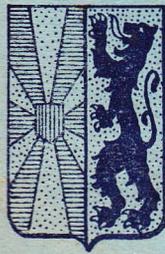
« LA PROCURE »
161, Rue des Tanneurs

TOURNAI

IMPRIMERIE DES ETABLISSEMENTS CASTERMAN

1935

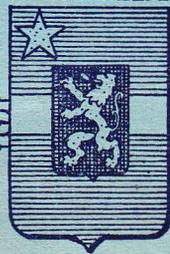
FL OCCIDENTALE



LUXEMBOURG



CONGO BELGE



LIMBOURG

